



# Procès-Verbal

## Commission Régionale Féminines

---

### Réunion du Lundi 22 juillet 2019

*Président des Compétitions : Yves BEGON.*

*Présents : Nicole CONSTANCIAS, Abtisse HARIZA, Annick JOUVE.*

*Anthony ARCHIMBAUD, Sébastien DULAC.*

### COUPE DE FRANCE FEMININE

---

Les clubs peuvent s'inscrire en Coupe de France Féminine pour la saison 2019-2020 sur Footclubs. Il est recommandé de le faire avant le **16 Août 2019**. Plus la Ligue comptera d'engagés et plus elle aura de qualifiés pour le 1<sup>er</sup> tour fédéral. Le droit d'engagement s'élève à 26 Euros.

Merci aux Districts de relayer l'information sur leur site Internet et sur leur P.V. des Commissions Départementales Féminines.

Pour rappel, les clubs de R1 F et R2 F ont obligation de participer à la Coupe de France Féminine.

### CHAMPIONNATS R1 F ET R2 F POUR LA SAISON 2019-2020

---

Lors de sa réunion du lundi 15 juillet 2019, le Bureau Plénier a validé la composition des poules des championnats R1 F et R2 F pour la saison 2019-2020.

Compte tenu du retrait de plusieurs équipes en R2 F et en application des dispositions fixées à l'article 5 du règlement des Championnats Régionaux Seniors Féminins, la composition initiale (établie le lundi 03 juillet 2019) a dû être quelque peu modifiée afin de permettre de compléter les poules de R2 F à 7 équipes chacune.

#### **REGIONAL 1 F :**

##### **Poule A :**

F.C. AURILLAC ARPAJON CANTAL AUV. (15)  
CEBAZAT-SPORTS (63)  
Esp. CEYRAT (63)  
CLERMONT FOOT 63 (63)  
LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (43)  
F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP (69)  
A.S. SAINT ETIENNE 2 (42)  
F.C. SAINT ETIENNE (42)  
OI. SAINT JULIEN CHAPTEUIL (43)  
F.F. YZEURE ALLIER AUVERGNE 2 (03)

##### **Poule B :**

CHASSSIEU DECINES F.C. (69)  
CHAZAY AZERGUES F.C. (69)  
F.C. CHERAN (74)  
Ev. S. GENAS AZIEU (69)  
GRENOBLE FOOT 38 (2) (38)  
OLYMPIQUE LYONNAIS (2) (69)  
F.C. NIVOLET (73)  
A.S. SAINT ROMAIN LA SANNE (38)  
SUD LYONNAIS FOOTBALL (69)  
OLYMPIQUE DE VALENCE (26-07)

Reprise du championnat : Dimanche 08 septembre 2019.

## **REGIONAL 2 F :**

Poule A :

F.C. ALLY MAURIAC (15)  
A.C. AUZON AZERAT (43)  
S.C. BILLOM (63)  
CLERMONT FOOT 63 (2) (63)  
S.C.A. CUSSET (03)  
A.S. DOMERAT (03)  
U.S. SAINT FLOUR (15)

Poule B :

CALUIRE FOOTBALL FILLES 1968 (69)  
A.S. CHADRAC (43)  
L'ETRAT LA TOUR SPORTIF (42)  
F.C. EYRIEUX EMBROYE (26-07)  
EVEIL DE LYON (69)  
A.S. MONTMERLE (69)  
RIORGES F.C. (42)

Poule C :

C.S. D'AYZE (74)  
F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (01)  
E.S. CHILLY (74)  
U.S. MAGLAND (74)  
E.S. MEYTHET (74)  
PLASTIC VALLEE F.C. (01)  
VALLEE DU GUIERS F.C. (38)

Poule D :

F.C. BORDS DE SAONE (01)  
GRENOBLE FOOT 38 (3) (38)  
Ent. S. NORD DROME (26-07)  
A.S. SAINT MARTIN EN HAUT (69)  
A.S. LA SANNE ST ROMAIN DE SURIE (2) (38)  
OLYMPIQUE DE VALENCE (2) (26-07)  
A.S. VEZERONCE HUERT (38)

Reprise du championnat : 08 septembre 2019

## **CHAMPIONNAT REGIONAL U18 F POUR LA SAISON 2019-2020.**

A la date du 15 juillet 2019, 37 équipes U18 F ont sollicité leur participation cette saison au championnat régional U18 F. Elles ont été réparties sur 5 poules (de 7 ou 8 équipes).

Première journée de la 1ère phase du championnat : 08 septembre 2019.

Poule A :

C.S. BESSAY (03)  
A.S. DOMERAT (03)  
LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (43)  
F.C. LEZOUX (63)  
F.C. SAINT ETIENNE (42)  
S.A. THIERS (63)  
FOOTBALL FEMININ YZEURE (2) (03)

Poule B :

F.C. ALLY MAURIAC (15)  
F.C. AURILLAC ARPAJON CANTAL AUV. (15)  
F.C. CHATEL GUYON (63)  
CLERMONT FOOT 63 (63)  
U.S. SAINT FLOUR (15)  
Grp. VALLEE DE L'AUTHRE (15)  
CEBAZAT-SPORTS (63)

Poule C :

F.C. BOURGOIN JALLIEU (38)  
F.C. CHERAN (74)  
CLAIX FOOTBALL (38)  
GRENOBLE FOOT 38 (38)  
E.S. MEYTHET (74)  
C.S. NIVOLAS VERMELLE (38)  
F.C. NIVOLET (73)

Poule D :

ANDREZIEUX BOUTHEON F.C. (42)  
F.C. BORDS DE SAONE (01)  
F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 (01)  
CALUIRE FILLES FOOT 1968 (69)  
F.C. LYON FOOTBALL (69)  
RIORGES F.C. (42)  
A.S. SAINT ETIENNE (2) (42)

THONON EVIAN GD GENEVE F.C. (2) (74) F.C. VAULX EN VELIN (69)

Poule E :

GF. ARTAS CHARANTONNAY NORD DAUPHINE (ACND) (38)

Ev. S. GENAS AZIEU (69)

A.S. SAINT PRIEST (69)

A.S. LA SANNE SAINT ROMAIN DE SURIE (38)

F.C. SUD ISERE (38)

OI. VALENCE (26-07)

F.C. VALLEE DU GUIERS (38)

## **REGLEMENT CHAMPIONNAT REGIONAL U18 F.**

...//...

### **ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS**

Le championnat est ouvert aux équipes U18 féminines évoluant à 11.

Les engagements devront parvenir à la Ligue avant le 15 juillet.

#### **Article 3.1 – Organisation :**

Les équipes doivent obtenir l'approbation de leur District et de la Commission Régionale des Compétitions pour s'engager.

Le championnat se déroulera en deux phases et en fonction des engagements reçus.

#### **Article 3.2 – Obligations :**

Les équipes participant au championnat U 18 F doivent justifier du service d'un(e) éducateur(trice) diplômé(e) d'un CFF3 ou ayant le module U17 ou U18 au minimum.

Les clubs ayant une équipe évoluant en championnat U18 F doivent :

\* Avoir au minimum une équipe féminine U6 F à U13 F (Foot à 3, 4, 5 ou 8) engagée dans une compétition de District. Cette équipe devra obligatoirement participer aux compétitions jusqu'à leur terme ou avoir participé à 8 plateaux minimum.

Les ententes et les groupements sont valables pour satisfaire à cette obligation.

\* Avoir un nombre de licenciées comportant au moins 12 jeunes licenciées (U6 F à U13 F).

#### **Article 3.3 – Sanctions :**

**A la fin de chaque phase**, il sera retiré 3 points au classement final du championnat régional Féminin U18 en cas de non-respect d'une au moins de ces obligations.

### **ARTICLE 4 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

**Article 4.1** – Le calendrier est établi par la Commission Régionale des Compétitions et homologué par le Conseil de Ligue.

**Article 4.2** – Le classement sera déterminé par application de l'article 23 des Règlements Généraux de la Ligue.

**Article 4.3** – Remplacements des joueuses : application de l'article 28 des Règlements Généraux de la Ligue.

**Article 4.4** – Le championnat U18 F se dispute en 2 phases.

#### **1<sup>ère</sup> phase :**

Constituée de 5 groupes géographiques de 7 ou 8 équipes maximum, elle se déroule en matchs aller simple.

En cas d'égalité de points entre plusieurs équipes au sein d'un même groupe, il sera appliqué l'article 23.3 des Règlements Généraux de la Ligue.

Application des dispositions fixées à l'article 24.7 des R.G. de la Ligue pour départager des équipes classées exclusivement au même rang dans des poules différentes ;

**2<sup>ème</sup> phase :**

Elle se déroule sur deux niveaux (niveaux 1 et 2) en matchs aller-retour.

A l'issue de la 1<sup>ère</sup> phase, les clubs classés aux deux premières places de chaque groupe et les deux meilleurs troisièmes constitueront les deux poules d'accession du niveau 1 (soit 12 équipes réparties sur 2 poules).

Les clubs restant formeront le niveau 2 de la phase 2.

**Au niveau 1 :** après application des sanctions prévues pour le non-respect des obligations fixées par la Ligue, les clubs classés à la première place de chacune des deux poules d'accession disputeront un match de barrage afin de déterminer le club représentatif de la Ligue qui participera à la Phase d'Accession Nationale (24 et 31 mai 2020) au championnat national féminin U19.

**Au niveau 2 :** les équipes restant seront réparties sur 4 poules géographiques.

Les présentes dispositions concernant le déroulement du championnat U18 F ont été approuvées par le Bureau Plénier du 15 juillet 2019.

Yves BEGON,

Abtisse HARIZA et Annick JOUVE,

Président des Compétitions

Responsables du football féminin